

Les Serments de Strasbourg lient deux petits-fils de Charlemagne, Charles II le Chauve (Karlus) et Louis le Germanique (Lodhuvig) contre leur frère aîné Lothaire (Ludher).

La version originale est perdue. Le texte est extrait du livre de Nithard, rédigé en latin. Nithard est le petit-fils de Charlemagne (fils de sa fille, Berthe) ; il est donc le cousin de ces trois frères. C'est un proche de Charles. Le texte est rédigé en latin. Les serments sont rédigés en langue romane (qui deviendra le français) et en langue tudesque (allemand). Charles le Chauve, roi de ce qui deviendra la France, dit la version allemande, et Louis le Germanique

Pro dō amur & p̄xp̄ian p̄blo & nr̄o cōmun
saluament d̄st di in auant : inquant
saur & podir me dūnat, si saluarai eo
est meon fradre Karlo . & in ad iudha
& in cad huna cosa . sicū ont p̄ dreit dn̄
fradra saluar d̄st . Ino quid il meastre
fi fazet . Et ab Ludher n̄t plaid naquā
prūdrat qui meon uol est meon fradre
Karlo in dāmno fr̄ .

PREMIÈRE PHRASE du texte du *Serment* prononcé par Louis le Germanique, avec une traduction mot pour mot. Le texte est tel que le lisent les romanistes pour la résolution des nombreuses abréviations graphiques (sigles) du manuscrit ; mais les *u* y sont conservés, sans aucun usage du moderne *v* (Voir F. BRUNOT : *Histoire de la langue française*, tome I, p. 143). Cette observation vaut aussi pour les autres textes d'ancien français.

Prendre garde, pour bien se rendre compte des faits, de lire en articulant séparément toutes les consonnes et voyelles, sans qu'aucune reste muette, ainsi qu'il arrive si souvent dans notre orthographe moderne.

pro	deo	amur	et	pro	Christian	poblo	et
pour	de Dieu	amour	et	pour	du chrétien	peuple	et
nostro	commun	saluament		d'ist	di	in	auant
notre	commun	salut (sauvement)		de ce	jour	en	avant
in	quant	deus	saur	et	podir	me	dunat
pour	autant	Dieu	savoir	et	pouvoir	me	donne
							ainsi

saluarai	eo	cist	meon	fradre	Karlo	et	in	aiudha
sauverai	je	celui-ci	mon	frère	Charles	et	en	aide
et	in	cadhuna	cosa	si	cum	om	per	dreit
et	en	chaque	chose	ainsi	comme	on	par	droit
son	fradra	saluar	d̄st	in	o	quid	il	mi
son	frère	sauver	doit	en	ce	que	lui	à moi
								altresi
								fazet...
								autre-ainsi
								fasse.

Il faudrait de longues explications sur ces quelques lignes pour montrer comme quoi on se trouve ici devant le témoin d'un état de langue intermédiaire presque dans chaque détail entre le latin et le français moderne, toutefois plus près de celui-ci.

Voici, en tout cas, pour qu'on ait sous les yeux à la fois les trois états, une traduction suivie en français et une traduction en latin classique.

Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, à partir de ce jour, autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose, comme on doit justement aider son frère, à condition qu'il m'en fasse autant...

Per Dei amorem et per christiani populi et nostram communem salutem, ab hac die, quantum Deus scire et posse mihi dat, seruabo hunc meum fratrem Carolum et ope mea et in quacumque re, ut quilibet fratrem suum seruare iure debet, dummodo mihi idem faciat...